Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260311-030326_05-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 03 mars 2026

Le mardi trois mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Annie GUILLARD, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ, Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme Christianne MACÉ, Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

03/03/26 – 5 – Finances communales – Attribution d'une subvention à l'Association sportive du collège Notre-Dame

Le 17 février 2026, l'Association a sollicité le concours de la commune de Broöns afin qu'elle l'accompagne financièrement pour pérenniser les activités planifiées sur l'ensemble de l'année scolaire.

200 € avaient été versés en janvier 2024 et en janvier 2025.
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide financière à l'Association sportive U.G.S.E.L. pour l'année 2026.

M. RAMARÉ demande si d'autres subventions ont été revalorisés.

M. RENAULT indique que le montant habituellement versé pourrait être attribué.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260311-030326_05-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 200 €

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 11/03/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

